

## 1789 : le corps médical et le changement \*



par Jean-Pierre GOUBERT \*\*

Parce que « ... peu d'ensembles documentaires ont été plus questionnés que les cahiers rédigés à l'occasion de la convocation des Etats généraux en 1789 (1) », il est étrange qu'on ait négligé jusqu'à aujourd'hui d'analyser les cahiers qui émanent du corps médical. En effet, médecins, chirurgiens et apothicaires, au sein des corps qu'ils formaient alors, avaient eu la possibilité de prendre la plume.

Avec les cahiers de doléances rédigés par le corps médical, l'on dispose d'un matériau privilégié pour observer, comme à l'aide d'un sondage d'opinion, cette image que le corps médical peint de lui-même, de ses préoccupations, de ses désirs au moment même où s'amorce un processus révolutionnaire. La question est en effet de savoir dans quelle mesure le corps médical souhaite le changement, c'est-à-dire la chute de l'Ancien Régime et l'avènement d'un nouvel ordre politique et social. En second lieu, le problème est de savoir comment il justifie ses prétentions, ses ambitions et ses rêves de pouvoir à l'intérieur de la nouvelle organisation de la société et de l'Etat. Enfin, il est de repérer autant que ce qu'il dit, affirme ou vitupère, les silences particuliers à son discours et de leur prêter une signification.

Sa conscience professionnelle, sa conscience d'appartenir à une élite et sa conscience politique, le corps médical les manifeste clairement à travers les cahiers qu'il a rédigés et qui constituent un discours structuré sur lui-même et sur la société qui l'englobe ; procès d'un présent aujourd'hui lointain, comment s'ouvre-t-il sur l'avenir et en quoi nous concerne-t-il aujourd'hui ? Pour en décider, présentons les pièces du dossier (2).

Sur les quelques centaines de cahiers rédigés en 1789 par le corps médical, 77 nous sont parvenus (3) : 21 pour les médecins, 27 pour les apothi-

---

\* Communication présentée à la séance du 15 mai 1982 de la Société française d'histoire de la médecine.

\*\* 20, rue G.-M.-Burgun, 92130 Issy-les-Moulineaux.

caires, 29 pour les chirurgiens. Faute de pouvoir tous les analyser, l'étude a porté sur 22 de ces cahiers. Ils sont regroupés au sein d'un très vaste secteur qui correspond au quard Nord-Ouest de la France, Bretagne exclue et qui est représenté ici par neuf villes : Angers, Orléans, Reims, Troyes, Chinon, Le Havre, Versailles, Niort et Rochefort. Il s'agit de cités grandes et moyennes (10 000 à 40 000 habitants), à l'exception de Chinon, qui seule en compte un peu moins de 5 000.

Sur ces 22 cahiers, 7 ont été rédigés par des médecins, 8 par des chirurgiens et 7 par des apothicaires. Cet échantillon symbolise cette France du Nord, plus développée économiquement, en meilleure santé physique (4) et plus alphabétisée (5) qui, accueillant dans ses cités les Lumières de l'époque avec faveur, accepte volontiers l'intervention du corps médical dans le façonnement de son destin.

En second lieu, la partie du corps médical qui s'exprime à travers cet échantillon de neuf villes est socialement la plus huppée et culturellement la plus éclairée.

### **La méthode d'analyse**

Analyser un ensemble composé de 22 cahiers issus de trois corps et de neuf villes ne va pas de soi. Plusieurs méthodes coexistent pour y parvenir. L'analyse sémantique n'a pas été faite de façon systématique (6). Ainsi, l'étude quantitative de mots clés qui indiquent le vocabulaire employé dans les cahiers n'a pas été effectuée, non plus que l'analyse des temps et des modes qui expriment chacun à leur façon, la plainte désabusée, le constat serein ou amer, les exigences de changement. Cependant, à travers les extraits présentés dans la seconde partie de cet ouvrage, il est possible de saisir ces nuances. Au terme de cette lecture cursive, il apparaît que, même dans les cahiers du corps médical, les vocabulaires anciens restent dominants. *Habitant* et *sujet* l'emportent sur *citoyen*, *royaume* sur *nation*. Et, même nouveaux, les termes utilisés conservent leur signification traditionnelle. A Reims (7), par exemple, *nation* circule largement mais sa signification reste passive et n'implique aucune revendication de pouvoir, indiquant au contraire, dans un vocabulaire nouveau, la traditionnelle relation de subordination à l'autorité royale.

En second lieu, la présentation des cahiers constitue une indication précieuse sur la formation de leurs auteurs et sur leur degré d'ouverture aux idées du siècle. Pour les cahiers rédigés par le corps médical, l'ensemble des rédacteurs donne un ordre à l'expression de ses doléances par leur classement, par une composition en articles et même par leur organisation en rubriques. Ainsi, la structure donnée par le corps médical porte la marque de sa formation professionnelle ; l'habitude de dénombrer et de classer et l'usage de l'abstraction lui permettent de dépasser l'horizon de la boutique, du cabinet ou de la paroisse. En cela, ils sont bien des cahiers de la ville. Dès lors, se pose la question principale pour des cahiers rédigés par des bourgeois et par des représentants des (futurs) professions libérales : la

forme et la structure qu'ils donnent à leurs cahiers constituent-elles le support d'un message qui serait celui des Lumières, ou bien, confrontés aux idées des Lumières, les cahiers du corps médical se révèlent-ils plus occupés par la critique et par la réforme minutieuses des institutions et de la société que par l'affirmation des valeurs nouvelles forgées par le siècle ? Enfin, ces cahiers urbains sont-ils véritablement annonciateurs de ce que sera la Révolution en actes ?

Pour répondre à ces deux questions, nous avons cherché à pratiquer un dénombrement thématique des doléances, en regroupant dans une catégorie « valeurs et droits » celles qui puisent à l'idéologie éclairée : dénonciations de l'arbitraire, revendication des droits individuels, nécessité d'une déclaration des droits garantissant la souveraineté de la Nation, égalité civile entre les citoyens, libertés de l'individu et droits de propriété. Cette même méthode de dénombrement systématique a été utilisée pour mesurer la place accordée dans leurs cahiers par le corps médical à ses préoccupations essentielles. Cinq autres rubriques ont été considérées à partir de la grille de lecture élaborée par l'équipe dirigée par François Furet, afin d'apprécier les désirs de changement manifestés par les professions médicales. La rubrique n° 1 regroupe toutes les doléances qui ont trait aux *Institutions* : justice, finances, fiscalité, administration, police, armée, domaine royal, apanages, instruction publique. La rubrique n° 2 s'intitule *Société* et concerne les offices, les privilèges, le Tiers-Etat et la Noblesse, la féodalité et le régime seigneurial, l'Eglise et le clergé. La rubrique n° 3 recense tout ce qui touche à l'*Economie* : commerce national et international, transports, monopoles royaux, péages, octrois, poids et mesures, industrie, agriculture, conditions de travail. La rubrique n° 4 concerne les *Revendications de pouvoir* à différents niveaux : Etats généraux, Etats provinciaux, Parlements, Municipalités. La rubrique n° 5 s'intéresse aux affaires de la *Corporation* : déontologie, formation (études, examens, grades), honoraires, exercice de la profession, assistance, droits et honneurs.

En second lieu, afin de définir la volonté de changement qui affecte chacune de ces six rubriques, les doléances émises ont été classées en quatre groupes (ou définites) : le groupe *établir*, le groupe *supprimer*, le groupe *innover* et le groupe *maintenir*. Finalement, chacune des 1 408 doléances dénombrées et mises en fiche a été soumise à un tri croisé. Elle appartient ainsi à la fois à l'une des six rubriques retenues et à l'un des quatre groupes définis.

Grâce à ces deux méthodes, il devenait possible d'apprécier l'importance accordée par le corps médical aux problèmes qu'il énonce, mais aussi de savoir comment il entendait les poser et les résoudre pour chacune des trois professions considérées, pour chacune des neuf villes, pour chacune des vingt-deux communautés étudiées et pour l'ensemble qu'elles constituent.

### **Les résultats**

De façon générale, le désir de changement est manifeste dans le corps médical français en 1789 : 43,4 % des doléances analysées souhaitent établir,

supprimer ou innover. Néanmoins, il ne concerne qu'une forte *minorité* des doléances exprimées. Et, lorsqu'on affine l'étude relative à ce désir de changement, on s'aperçoit que le changement envisagé consiste beaucoup plus dans des réformes de l'ordre existant que dans son bouleversement. A première vue, les cahiers rédigés par le corps médical ne sont ni des cahiers-constats, ni des cahiers révolutionnaires. Ils tranchent par leur modération et participent ainsi de la sensibilité particulière aux cahiers rédigés par la bourgeoisie des villes.

Cependant, lorsque l'on passe de l'étude d'ensemble à l'analyse des cahiers classés selon la profession, il faut nuancer cette impression générale. Ainsi, apothicaires et chirurgiens revendiquent un changement plus radical qui marque une rupture évidente avec l'Ancien Régime. En revanche, le corps des médecins apparaît comme le plus conservateur. On peut expliquer cette différence d'attitude en fonction du degré de satisfaction qui était celui propre à chacun de ces trois corps à la veille de la Révolution : aux « nantis » qui seraient alors les médecins s'opposeraient apothicaires et chirurgiens assoiffés de considération et de pouvoir.

Pour autant, les nuances que décèle l'analyse quantitative ne sont pas uniquement liées à l'appartenance à une profession. Elles tiennent aussi à une géographie régionale contrastée, déjà observée dans le futur département de la Sarthe ou dans l'Anjou voisin (8). A Troyes la révolutionnaire s'oppose Niort la modérée et Angers la conservatrice. Finalement, les désaccords sur le changement sont fort nombreux d'un corps à l'autre, comme d'une ville à l'autre ; et c'est Orléans qui, à ce point de vue, détient le record !

La seule analyse des verbes (ou « définitifs ») qui expriment un désir de changement, s'avère cependant insuffisante : elle ne vise en effet que la forme du changement et non pas son contenu. C'est pourquoi l'étude des six rubriques instituées apporte une information complémentaire. La rubrique « Valeurs et droits », qui puise à l'idéologie éclairée, se signale par sa faiblesse, comme dans les quatre bailliages (ceux de Rouen, Orléans, Troyes et Nancy) étudiés (selon la méthode), sous la direction de François Furet. Elle ne rassemble que 3,8 % des doléances exprimées. Décidément, les idées philosophiques tiennent peu de place dans les cahiers de doléances, même dans ceux rédigés par la partie éclairée du corps médical. Toutefois, si cette rubrique est peu fournie, elle manifeste l'unité du corps médical : il souhaite, en effet, ardemment que soit garantie la liberté individuelle, que l'arbitraire soit aboli et qu'une constitution soit établie. Mais si les souhaits sont unanimes au niveau des principes, les différences éclatent dès qu'il s'agit d'envisager des modes d'application.

Il en va de même pour la rubrique « Economie ». Les hommes de l'art s'y intéressent peu (3,8 % des doléances) et uniquement sur le plan des principes. S'ils appellent de leurs vœux la liberté du commerce et la formation d'un marché national, ils demandent une politique protectionniste en ce qui touche le commerce extérieur. C'est pourquoi ils souhaitent l'extension du réseau de communication, l'uniformisation des poids et mesures, la

suppression des douanes intérieures, le droit pour tous de commencer, toutes choses qui ne peuvent que faciliter leur existence propre et l'exercice de leur art.

Par conséquent, même en petit nombre, les idées des Lumières transparaissent dans les cahiers rédigés par le corps médical. Et certaines de leurs doléances seront effectivement prises en compte, certains de leurs désirs réalisés dans les années qui suivent. Pourtant, incontestablement, le faible intérêt attaché par le corps médical à ces deux rubriques (Valeurs et droits, Economie) montre bien que, par leurs cahiers très peu révolutionnaires, ils ne souhaitent pas le tournant de l'été 89. En effet, les cahiers du corps médical sont à l'image de l'ensemble des cahiers, ils sont davantage préoccupés par la critique et par la réforme des institutions que marqués par l'idéologie des Lumières : 40 % de leurs doléances concernent la rubrique « Institutions ». Le souci de réformer la justice est ainsi patent : le corps médical la veut moins longue, moins complexe, moins coûteuse, égale pour tous. La fiscalité retient aussi longuement l'attention d'un corps médical désireux d'abolir les privilèges et de promouvoir l'égalité devant l'impôt. Le procès intenté est donc clair : tantôt au niveau des principes, tantôt au niveau des réalités vécues, c'est bien l'Ancien Régime qui est mis en cause. Ses piliers institutionnels sont ébranlés, les principes sur lesquels il repose sont contestés.

Les doléances qui concernent la société et la profession viennent pour leur nombre à égalité avec celles qui touchent les institutions et se partagent à égalité les 40 % restants des doléances exprimées. Faisant partie de la « bourgeoisie des talents », les trois corps (médecins, chirurgiens, apothicaires) se déclarent logiquement partisans de la promotion selon le mérite et non pas selon la naissance ou la fortune. C'est pourquoi ils souhaitent l'abolition du régime seigneurial, des offices et des privilèges. Et, catholiques bon teint, ils se montrent soucieux d'avoir un clergé formé de fonctionnaires respectables et en bons gallicans, ils souhaitent une Eglise de France autonome par rapport au Saint-Siège.

Logique avec lui-même, le corps médical revendique, en raison de sa compétence, un partage du pouvoir politique. Majoritairement, il désire une monarchie constitutionnelle représentative dotée d'Etats généraux et d'Etats provinciaux qui se réunissent régulièrement pour voter les lois et le budget.

Relativement uni en ce qui touche les réformes à introduire dans la vie politique, institutionnelle et sociale, les membres du corps médical le sont beaucoup moins dès qu'il s'agit de leur profession. Ainsi, les divergences entre chirurgiens et médecins vis-à-vis de la déontologie et de l'enseignement sont multiples. Les médecins voient d'un mauvais œil les revendications des chirurgiens qui souhaitent mettre sur un pied d'égalité médecine et chirurgie. Mieux, les désaccords n'existent pas seulement entre les professions, mais à l'intérieur d'une même profession, par exemple entre catégories de médecins à Reims et à Angers. Enfin, les divergences sont aussi d'ordre géographique, par exemple au sujet des offices. Si tous prévoient leur

suppression en réservant une indemnité aux propriétaires des offices supprimés, si tous aussi veulent les remplacer par un concours fondé sur le mérite, les uns se prononcent pour une élection, d'autres pour une cooptation, d'autres enfin pour l'achat de l'office.

Finalement, les propos tenus par les rédacteurs de ces cahiers se signalent par leur modération. Nul doute, cependant : ils souhaitent vivement la chute de l'Ancien Régime et haïssent même certains de ses symboles : absolutisme, féodalité et régime seigneurial, privilèges, offices. Pourtant, d'un corps à l'autre, d'une ville à l'autre aussi, l'analyse des cahiers permet de dessiner une géographie politique assez nette. En outre, des nuances ou des silences apparaissent. On s'explique les unes, comme l'intérêt particulier éprouvé par le corps médical de Versailles pour la vie institutionnelle et pour les privilèges ; d'autres surprennent davantage, comme l'absence de récriminations concernant les empiriques et les charlatans à Niort-Saint-Maixent.

Hommes de savoir et d'expérience, les gens de l'art, considérés à travers l'échantillon analysé, ne souhaitent aucunement un bouleversement de l'ordre économique et social. Les trois professions concernées se situent dans leur ensemble à l'intérieur du courant réformiste. Aussi, leur réquisitoire accorde le sursis. Si nombre d'attaques virulentes visent les seigneurs, les nobles et le clergé, en raison des institutions qu'ils personnifient, aucune ne concerne le roi. Tous le regardent, selon une tradition ancienne, comme le véritable « père » de la Nation. Aussi, grâce aux vertus propres au corps médical et aux réformes utiles qu'il préconise et à condition que le « bon Roi » tienne compte des doléances justement émises par ses sujets, les membres du corps médical se font fort d'être l'aile marchante d'une société de citoyens gouvernée par le talent. Appartenant à la bourgeoisie éclairée des villes grandes et moyennes, ils n'imaginent pas la tournure que vont prendre les événements et ne souhaitent aucunement la suppression des académies et des universités, ni le procès du roi. Ils reflètent ainsi la contradiction dans laquelle se trouve prise la classe qui est la leur : prompte à enclencher un processus révolutionnaire à son profit, elle se refuse totalement à ce qu'il puisse déboucher sur une *Révolution sociale*.

Tout autant que son discours, les silences du corps médical renseignent sur son idéologie. L'argent en est absent. Le corps médical passe ainsi sous silence le coût des études et des examens de médecine qui en exclut l'immense majorité de la société ; de même, il « oublie » que les soins médicaux ne sont accessibles qu'à une petite minorité, pour des motifs d'ordre financier et culturel. Il ignore aussi la médecine populaire, celle des pauvres, l'usure du corps au travail et les maladies professionnelles ; uniquement masculin, il néglige les rôles que joue la femme dans la vie du pays et ne souffle mot de la contraception, alors que la France est le premier pays d'Europe à la pratiquer massivement.

Dès lors, comment ne pas être frappé, à deux siècles de distance, par un certain nombre de permanences caractéristiques du corps médical ? Même appartenance à la bourgeoisie, grande, moyenne et petite. Même modération

politique qui exclut les « extrêmes ». Même attachement général à un système de valeurs caractéristique d'une culture qui, tendant à se construire comme modèle, légitime les activités du corps médical quand ils ne les privilégient pas.

Loin de nous plonger dans un passé révolu, l'analyse des cahiers de doléances rédigés en 1789 par le corps médical français nous révèle ses fondements idéologiques, le caractère sacré qu'il donne à une profession et à un savoir qui permet au praticien de dire l'ordre du monde et qui justifie son pouvoir. Aux choix qu'il manifeste alors font écho les exclusions qui symbolisent son unité : l'exclusion du profit, celle de la culture populaire et celle du bouleversement social. L'analyse historique aura permis de situer et de dater ces choix et ces exclusions, dont il s'agit de savoir s'il convient de leur donner la force de postulats ou de tabous.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Roger CHARTIER. — « Cultures, lumières, doléances : les Cahiers de 1789 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXVIII, janvier-mars 1982, p. 68.
2. Cet article a été rédigé d'après le travail de recherches effectué par Dominique LORILLOT : « Essai sur les Cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires », mémoire de maîtrise, Paris-I, 1975, 374 p. (ex. dactylogr.). Il s'inspire également d'un article de D. LORILLOT à paraître dans *Réflexions historiques/Historical reflections*, en 1982 (article intitulé : « 1789 : les médecins ont la parole ») et d'un livre à paraître chez Privat, dans la collection « Résurgences ».
3. D'après les répertoires constitués par Béatrice HYSLOP (*Répertoire critique des Cahiers de doléances pour les Etats généraux de 1789*, Paris, 1931, et *id.*, *Suppléments au répertoire critique*, Paris, 1952), 77 cahiers seulement, imprimés et manuscrits ont été répertoriés dans 51 circonscriptions administratives de la France de 1789. Cependant, 25 de ces cahiers se limitent à la rédaction de procès-verbaux.
4. Cf. à ce propos, l'introduction d'E. LE ROY LADURIE à la réédition de l'ouvrage rédigé par A. D'ANGEVILLE, *Essai sur la statistique de la population française...*, Paris-La Haye, 1969.
5. Cf. sur ce sujet, l'étude de F. FURET et J. OZOUF, *Lire et écrire*, Paris, 1977 (2 vol.).
6. Sur l'analyse de l'univers sémantique des cahiers de doléances, cf. A. DUPRONT, « Formes de la culture de masses : de la doléance politique au pèlerinage panique (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », dans *Niveaux de culture et groupes sociaux*, Paris-La Haye, 1967 ; cf. aussi, R. ROBIN, *La société française en 1789 : Semur-en-Auxois*, Paris, 1970.
7. Cf. A. BURGUIERE, « Société et culture à Reims à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : la diffusion des « Lumières » analysées à travers les cahiers de doléances », dans *Annales E.S.C.*, 1967, p. 303-339.
8. Cf. P. BOIS, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, 1960, rééd. 1971 ; et cf. C. TILLY, *La Vendée. Révolution et contre-révolution*, Paris, 1970.

